

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 DFPE 102 Subvention (117 847 euros) et avenant n°2 avec l'association Une Nouvelle Idée de la Crèche Paris (10e) pour le multi accueil situé 25 rue Stephenson (18e).

Mme Céline HERVIEU, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 24 février 2020 par l'association Une Nouvelle Idée de la Crèche Paris et la Ville de Paris ;

Vu l'avenant n° 1 signé le 30 décembre 2020 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2021 la convention susvisée ;

Vu le projet de délibération en date du 23 février 2021, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subvention à l'association Une Nouvelle Idée de la Crèche Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 1^{er} mars 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Céline HERVIEU, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n°2 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Une Nouvelle Idée de la Crèche Paris ayant son siège social 15 rue Martel (10e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 117 847 euros est allouée à l'association Une Nouvelle Idée de la Crèche Paris pour le multi accueil Baobab situé 25, rue de Stephenson (18e).
(N° de dossier 2021_04016 - N° Tiers SIMPA 184857).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2021 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO